Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID: 021-212104251-20251010-DEC_2025_116-AR

VILLE DE MONTBARD B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N°2025-116

Objet: Remboursement sinistre - Véhicule ER-343-PF - Virement 1 292.72 €

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU:

- 1) L'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 2) La délibération du Conseil Municipal n° 2020.44 en date du 27/05/2020 l'autorisant à passer des contrats d'assurances et à accepter les indemnités de sinistre afférentes,
- 3) Le contrat Flotte n° 29621 X, souscrit le 01/01/2023 auprès de la SMACL,
- 4) Le sinistre survenu le 03/09/2025 sur le véhicule immatriculé ER-343-PF,
- 5) Le montant des réparations s'élevant à la somme de 1 892,72 €,

DECIDE

ARTICLE 1: d'accepter la somme de **1 292.72** € de la SMACL ASSURANCES (effectuer en 3 virements 1220,72€, 12,00€ et 60,00€), couvrant le montant des réparations franchises déduites.

ARTICLE 2 : que le montant de ce remboursement viendra s'inscrire en recettes au budget communal de l'année 2025.